



LES GREFFIERS DES  
TRIBUNAUX DE COMMERCE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

> Entrepreneurs du service public

**5**  
MILLIONS

d'actes juridiques pour le compte des entreprises sont traités chaque année par les greffiers

**134**

Greffes de tribunaux de commerce répartis sur l'ensemble du territoire français

**2 000**

Collaborateurs

**3 000**

Juges consulaires

**80 000**

Mises à jour quotidiennes du RCS

**4**  
MILLIONS

de sièges sociaux immatriculés en France

# ÉDITO



---

## Jean POURADIER DUTEIL

Président du Conseil National  
des Greffiers des Tribunaux  
de Commerce

---

**D**epuis plus de trente ans, les greffiers des tribunaux de commerce ont développé – notamment à travers le GIE Infogreffe – des outils modernes au service des entreprises. Leur modernité et l'efficacité qui en résulte sont reconnues au plan national et européen. La qualité de réalisation des actes qui les engagent confère à notre économie une sécurité juridique indispensable à la croissance. Parallèlement, leur investissement quotidien au service du tribunal fluidifie considérablement l'exercice de la justice commerciale à la différence de ce qui se passe dans certains départements au statut exceptionnel.

L'efficience du modèle d'exercice de la justice commerciale est sans doute à mettre en perspective avec d'autres services publics ou projets nationaux dont la gestion au quotidien et le coût sur les finances publiques qui ne laissent pas indifférents, mériteraient sans nul doute une réflexion collective et sans préjugés.

Ni la valeur, ni la compétence des hommes et des femmes ne sont en cause. Le constat doit simplement être fait que les délégataires de service public sont plus investis et impliqués dans les projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre sous la tutelle et le contrôle de l'Etat ; en plus de l'encadrement utile et nécessaire qui leur est imposé, ils engagent leur responsabilité personnelle dans l'accomplissement des missions qui leur sont confiées et sans doute est-ce la clé de la réussite du modèle qu'ils défendent.

Le modèle original de délégation de puissance publique des greffiers de tribunaux de commerce est d'une modernité absolue ; il n'est d'ailleurs pas une originalité puisque ce modèle existe dans de très nombreux secteurs d'activité aussi différents les uns des autres, tels que la santé, la sécurité, les missions d'intérêt général, l'éducation, la culture ...

Dès lors, les conditions qui ont prévalu à l'élaboration de certains textes de mise en œuvre de la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques en rendent la compréhension impossible. A l'heure où une grave crise économique continue de frapper notre pays, les réformes irréfléchies menées à l'encontre des professions du droit remettent en cause les conditions de sécurité juridique et de transparence économique nécessaires à notre pays.

Aussi, en dépit des actions de déstabilisation entreprises, les greffiers des tribunaux de commerce continueront de promouvoir le modèle d'exercice libéral du service public de la justice et d'innover afin que la France reste une référence dans ce domaine.

**- INTERVIEW CROISÉE -**

Jean POURADIER DUTEIL et Philippe BOBET

# LA PROFESSION À LA CROISÉE DES CHEMINS



---

**Philippe Bobet, vous avez été Président du CNG de 2014 à 2015. Quel bilan tirez-vous de votre mandat ?**

---

**Ph. Bobet :** Présider le Conseil national est avant tout un honneur, représenter sa profession est une fonction à la fois passionnante et prenante. Tout ce qui touche de près ou de loin à l'exercice professionnel, en termes de métier, d'organisation et de moyens nécessite une attention permanente et vous mobilise. C'est également sous ces aspects une lourde responsabilité qui en fait finalement la quintessence. Le contexte des attaques publiques orchestrées à l'encontre du modèle d'organisation et de fonctionnement des greffiers des tribunaux de commerce a amplifié les efforts à produire.

Malgré des débats souvent à charge menés pendant dix-huit mois, j'ai souhaité – dans la lignée de l'action de mes prédécesseurs – que le Conseil national soit une vraie « force de propositions » et évite le terrain de la polémique sur lequel on voulait nous attirer. Avec le Bureau nous nous sommes employés à ce que la profession reste unie pour défendre le rôle qu'elle joue au sein de la Nation et ses missions régaliennes au service des entreprises et de la justice consulaire. Au final, je constate que jamais notre modèle organisationnel, notre efficacité, notre éthique, n'ont fait l'objet de critiques, bien au contraire ! L'Etat serait en réalité bien inspiré s'il prenait force dans ce modèle d'efficacité, pérenne au travers des époques, qu'il a lui-même créé et dont il connaît les mérites.



---

**Au cours de ces deux années de mandat, quels ont été les temps forts de votre présidence ?**

---

Ph. Bobet : Les débats autour de la Loi Macron ont incontestablement été des moments forts. Entre les auditions, les rendez-vous ministériels, les batailles d'amendements, les navettes parlementaires... le rythme a été plus que soutenu. Le fonctionnement du Conseil national, par sa collégialité, a fait que j'ai pu bénéficier de l'appui et de l'aide précieuse du vice-président et des membres du Bureau, sans oublier celui très efficace des collaborateurs du Conseil national. La mobilisation historique de la profession a été pour moi une source d'énergie essentielle. Les actions locales et nationales menées avec l'ensemble des professions réglementées juridiques nous ont permis d'exposer nos propositions d'améliorations du projet de loi et de faire valoir nos arguments, notamment pour éviter un doublonnage du service public d'accès au Registre du Commerce et des Sociétés dont nous avons la gestion depuis 1919 et qui est l'un des plus modernes en Europe.

La dimension européenne de l'action des greffiers des tribunaux de commerce, que je me suis efforcé de développer, me semble par ailleurs un élément important pour l'avenir de notre profession. Ceci dans un monde plus ouvert où les échanges dématérialisés



## « Le modèle des greffes encadrés par les pouvoirs publics est d'une efficacité reconnue »

entre autorités habilitées ne font que se multiplier, et où le respect de l'individu doit rester une priorité absolue.

---

**Jean Pouradier Duteil, quels sont les atouts dont dispose la profession pour affronter les défis à venir ?**

---

J. Pouradier Duteil : Ils sont nombreux. Mais le plus important à mes yeux réside dans le statut d'Officier Public et Ministériel des greffiers des tribunaux de commerce. Les greffiers sont en charge d'une délégation de puissance publique qu'ils mettent en œuvre dans le cadre d'une entreprise libérale. Ce modèle libéral encadré par les pouvoirs publics est d'une force et d'une efficacité reconnues. Il doit plus que jamais être promu et non brimé : en tant que professionnels libéraux, les greffiers s'organisent et investissent pour mener à bien leurs missions de service public et ce pour le plus grand bénéfice des usagers et de l'État. Cette démarche « gagnant/gagnant » doit être encouragée. Elle devrait même être étendue à d'autres professions et d'autres secteurs d'activité.

### > Philippe BOBET

Président du CNG 2014-2015

- 1970 Naissance à Paris
- 1991 DESS à l'Université Paris-Descartes
- 1993 Chargé de mission au greffe de Paris
- 2000 Examen professionnel de greffier de tribunal de commerce
- 2005 Greffier associé au tribunal de commerce de Paris

> Jean POURADIER DUTEIL  
Président du CNG 2016-2017

Naissance à Grenoble	1953
DEA de droit privé et sciences criminelles de la faculté de droit de Grenoble	1979
Greffier associé au tribunal de commerce de Grenoble	1980



La profession dispose de nombreux atouts. Si nous avons pris – avec l’ensemble des professions réglementées juridiques – un choc avec la loi Macron, nous devons moins que jamais baisser les bras. Au contraire, nous devons nous battre et nous appuyer sur nos compétences et notre savoir-faire pour continuer à servir la justice commerciale et le développement économique.

**Quels vont être les grands enjeux de votre mandat ?**

J. Pouradier Duteil : Ils concernent bien évidemment au premier chef les conséquences de la Loi Macron. Les décrets d’applications qui sont parus risquent, de fait, d’affecter les conditions d’exercice, le modèle économique, les équilibres financiers et *in fine* l’existence même des greffiers des tribunaux de commerce. La réforme tarifaire, la transmission sans frais à l’INPI des données du RCS, le concours d’accès à la profession,... remettent en cause notre capacité à exercer au quotidien nos missions avec des moyens qui nous permettent d’assurer la même qualité de service et d’efficacité.

La survie même de la profession est en jeu. Car nous sommes des entrepreneurs de service public, c’est-à-dire que nous sommes également des chefs d’entreprises. Or, l’accumulation des charges qui succède aux baisses tarifaires déjà importantes de l’année 2013 pourrait aller jusqu’à mettre en péril aussi bien la continuité du service public que la gestion des offices.

Les consoeurs et confrères qui se sont lourdement endettés en entrant dans la profession il y a quelques années, ceux et celles qui se sont fait imposer, lors de la dernière réforme de la carte judiciaire, le rachat à prix fort d’une chambre commerciale de TGI sont en danger. Mais plus largement c’est la capacité de la profession

toute entière à continuer à investir en moyens humains et matériels performants en faveur du service public qui est remise en cause.

**Philippe Bobet, quel est votre état d’esprit au moment de quitter la présidence du Conseil national ?**

Ph. Bobet : J’ai eu le sentiment que les professions du Droit étaient mises sous la tutelle du ministère de l’Economie aux dépens du ministère de la Justice et que des hauts fonctionnaires – certainement de grande qualité, mais n’ayant pas une connaissance aboutie du rôle et du fonctionnement d’un greffe – imposaient des décisions sur la base d’idées reçues ou à connotation idéologique. Or, si les Officiers Publics et Ministériels relèvent dans les textes du ministère de la Justice, ce n’est pas le fruit du hasard, les greffiers constituent un rouage essentiel de la justice commerciale et la dimension judiciaire de nos fonctions est cruciale. Plus largement, les effets bénéfiques de l’accomplissement de nos missions régaliennes, tant dans le domaine judiciaire que dans le domaine de la sécurité juridique, sont parfaitement connus et recherchés par les acteurs de l’économie réelle qui en sont les principaux utilisateurs. Ils y trouvent la fiabilité des informations mises à leur disposition au moyen d’outils technologiques qu’ils utilisent eux-mêmes et par voie de conséquence la confiance nécessaire au développement et à la croissance.

**Qu’est-ce qu’être greffier de tribunal de commerce en 2016 ?**

J. Pouradier Duteil : C’est être un professionnel du droit, garant de l’intérêt général mais intervenant comme un entrepreneur libéral. C’est surtout aujourd’hui un

chef d'entreprise très souvent coincé entre le marteau et l'enclume. Depuis plusieurs années, l'État ne cesse de rogner les éléments de rémunération des greffes tout en mettant à leur charge de nouvelles missions de service public sans contrepartie (transfert de compétence de CFE, immatriculation gratuite des auto-entrepreneurs...). Notre modèle qui a fait notre force et qui a permis le développement d'une sécurité juridique et d'une transparence économique que chacun s'accorde à reconnaître comme étant particulièrement efficace est remis en cause. Or cette efficacité est pour moi un des éléments qui a permis à notre pays de conserver la confiance des instances européennes malgré la très lourde dégradation des

comptes publics. Remettre en cause le modèle du greffe de tribunal de commerce est pour moi, une gestion à courte vue qui n'est pas tenable. J'espère donc que la raison l'emportera sur les passions idéologiques. En attendant et pour répondre à votre question, je dirais que le greffier en 2016 doit plus que jamais s'investir dans les deux dimensions de sa mission :

- Servir au quotidien la justice commerciale en assistant tous ceux qui interviennent dans le tribunal de commerce.

- Continuer à développer ses savoir-faire juridiques et technologiques qui constituent des facteurs indispensables au développement économique et à la croissance.

## Le Bureau du Conseil national

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, composé de 21 greffiers élus par leurs pairs et des présidents honoraires de la profession, élit en son sein pour une période de deux ans un président, un vice-président et cinq membres qui constituent le Bureau. Depuis le 28 janvier 2016, le Bureau est le suivant :



### PRÉSIDENT

**Jean POURADIER DUTEIL,**  
Greffier associé du Tribunal de commerce de Grenoble



### CHARGÉ DE MISSION

**Jean-Marc BAHANS,**  
Greffier associé du Tribunal de commerce de Bordeaux



### VICE-PRÉSIDENTE

**Sophie JONVAL**  
Greffier associée du Tribunal de commerce de Caen



### CHARGÉE DE MISSION

**Caroline DOUCEDE-CHÂTEAU,**  
Greffier associée du Tribunal de commerce de Nanterre



### SECRÉTAIRE

**Louis-Dominique RENARD,**  
Greffier du Tribunal de commerce de Saint-Quentin



### CHARGÉE DE MISSION

**Ariane MERQUIT-COUCHOT**  
Greffier associée du Tribunal de commerce de Fréjus



### TRÉSORIER

**Pierre FAURE,**  
Greffier associé du Tribunal de commerce de Saint-Etienne

## Les collaborateurs du CNG

- + Christophe HAZARD, secrétaire général
- + Karla AMAN, responsable des affaires juridiques
- + Mariette SERRES, chargée de mission,
- + François-Régis D'ESPALUNGUE, secrétaire juridique
- + Lila LEON, juriste
- + Nicolas ROSE, juriste
- + Carole BOURHIS, secrétaire

- LE GREFFE NUMÉRIQUE -

# LA DÉMATÉRIALISATION AU SERVICE DE LA JUSTICE COMMERCIALE ET DES ENTREPRISES

**Les greffiers des tribunaux de commerce ont fait le choix, depuis de nombreuses années, de placer les nouvelles technologies au cœur de l'exercice de leurs missions. Aujourd'hui, les bénéficiaires de la dématérialisation dans les greffes sont non seulement l'ensemble des acteurs économiques, mais également les différents intervenants de la justice commerciale et les services de l'Etat.**

**P**ionniers de la dématérialisation depuis plus de 30 ans, les greffiers des tribunaux de commerce ont permis avec le GIE Infogreffe, l'accès direct aux informations économiques provenant des 134 greffes de France métropolitaine. Cette révolution dans le domaine de la diffusion de l'information légale a constitué la première pierre d'une politique globale résolument orientée vers le numérique. Les développements informatiques initiés par la profession se sont multipliés jusqu'à couvrir l'ensemble des missions du greffier de tribunal de commerce.

La politique de Greffe numérique menée par la profession exige à la fois des investissements conséquents et une démarche de Recherche & Développement permanente pour répondre à la fois aux demandes de qualité et de rapidité et aux impératifs de sécurité.

---

## AU SERVICE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

---

Initiée à l'ère du minitel, la démarche de dématérialisation des greffes - s'articulant autour des missions premières du greffier que sont l'authentification et la certification des informations légales - se poursuit depuis les années 2000 avec le portail infogreffe.fr.

Au-delà des démarches classiques de création d'une société, de dépôt des comptes annuels, de modification des statuts,... tous les actes de la vie de l'entreprise peuvent être réalisés en ligne sur le portail Infogreffe. La profession est ainsi partie prenante à de nombreux outils pour faciliter la vie économique dans son ensemble.

C'est le cas du « guichet entreprises » pour l'ensemble des démarches administratives nécessaires à la création d'entreprise, de l'accès aux marchés publics avec les procédures de marché public simplifié (MPS) et d'aides publiques simplifiées (APS) ou encore de la prévention

### Brochure : Le Greffe numérique

La brochure "le Greffe numérique" éditée à l'automne 2015 recense les différentes initiatives des greffiers des tribunaux de commerce en matière de dématérialisation au service des entreprises, de l'activité économique et de la justice commerciale. Cette publication a été réalisée dans le cadre du partenariat avec la Caisse des Dépôts. Elle est téléchargeable sur [cngtc.fr](http://cngtc.fr), en rubrique publications.







des entreprises en difficulté.

Surtout, les outils développés par la profession facilitent la transparence économique et la sécurité juridique indispensables au développement d'une économie saine et équitable. Le développement de l'Open data constitue par ailleurs un nouveau défi sur lequel la profession offre d'ores et déjà des solutions innovantes aux entrepreneurs (cf. p.16-17).

---

### AU SERVICE DE LA JUSTICE COMMERCIALE

---

Le greffier est un acteur essentiel de la justice commerciale. La profession a développé ces dernières années différents outils dématérialisés afin de faciliter la vie judiciaire.

La mise en place du portail des juges permet à ces derniers d'accéder aux dossiers de façon dématérialisée. Il constitue une véritable révolution dans le fonctionnement de la justice commerciale en réduisant les délais de traitement, en simplifiant les échanges et en améliorant le suivi des affaires. Dans le même ordre d'idée, le portail des avocats (RPVA-TC) en dématérialisant les échanges entre le tribunal de commerce et les avocats contribue à l'amélioration de la justice commerciale.

Enfin, le coffre-fort « Sécurigreffe », en voie de déploiement, permettra les échanges dématérialisés sécurisés entre les greffes des tribunaux de commerce, les parquets et les interlocuteurs de la juridiction sur l'ensemble du territoire national.

Le déploiement de ces outils nécessite de la part de la profession des investissements techniques et financiers importants qui répondent parfaitement aux enjeux de la modernisation de la Justice.

---

### AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DES POUVOIRS PUBLICS

---

Le volontarisme de la profession en matière de dématérialisation permet à l'Etat français de disposer d'une palette d'outils performants contribuant au bon fonctionnement de l'économie et de la justice.

L'accès facilité par le Greffe numérique à l'information légale et aux informations du Registre du Commerce et des Sociétés, cœur historique de l'activité des greffiers des tribunaux de commerce constitue un facteur accru de sécurité juridique. Les greffiers, force de propositions en la matière, ne cessent d'investir dans de nouveaux domaines

pour lesquels ils assurent par délégation de l'Etat et gratuitement certaines missions : c'est le cas des compétences de Centre de Formalités des Entreprises (CFE) autrefois dévolues à la Direction Générale des Finances Publiques et qui relèvent depuis 2013 des greffes. C'est le cas également de la tenue d'un certain nombre de fichiers et de répertoires (fichier des interdits de gérer, fichier électronique des gages sans dépossession,...).

Les outils développés par la profession permettent par ailleurs un accès sans frais et immédiat des autorités judiciaires aux informations économiques et légales collectées par les greffiers des tribunaux de commerce. Enfin, dans le cadre de la lutte contre la fraude, les informations recueillies, contrôlées et authentifiées par les greffiers constituent une matière précieuse pour les organismes chargés de la lutte contre la fraude (Tracfin, Agrasc, Délégation nationale de lutte contre la fraude, Office central de répression de la grande délinquance financière,...).

## Depuis 2010

### LE DÉPÔT DES COMPTES

peut être réalisé  
directement en ligne  
sur [infogreffe.fr](http://infogreffe.fr)

# ACTUALITÉS 2015

En 2015, les greffiers des tribunaux de commerce ont initié de nouveaux projets et mis en œuvre des outils innovants. Ils ont échangé avec leurs partenaires et ont été consultés sur des projets législatifs ou réglementaires.

**127<sup>e</sup>**  
**congrès**

## L'INFORMATION LÉGALE FACE À L'OPEN DATA

Le 127<sup>ème</sup> congrès des greffiers des tribunaux de commerce qui s'est déroulé du 8 au 10 octobre à Saint-Malo a connu un vif succès en rassemblant plus de 90% de la profession. Table ronde, débats, interventions d'experts se sont multipliés sur le thème de « l'information légale face à l'Open data ». En présence des représentants de la Chancellerie et des principaux interlocuteurs du Conseil national, des universitaires, des hauts-fonctionnaires, des professionnels, ces deux jours ont permis de faire le point sur les enjeux et les perspectives de cette évolution majeure que constitue l'ouverture des données publiques.

Ce congrès a également été l'occasion de rappeler l'expertise et les engagements des greffiers dans la diffusion de l'information légale mais aussi d'aborder les sujets d'actualité de la profession, notamment, la mise en œuvre opérationnelle de la loi relative à la croissance, à l'activité et à l'égalité des chances économiques ainsi que le projet de loi sur la Justice du 21<sup>ème</sup> siècle.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### La profession affirme son unité et son opposition à la Loi Macron

Le Conseil national a organisé le mercredi 16 décembre 2015 une assemblée générale de la profession à laquelle étaient présents ou représentés plus de 160 greffiers. Celle-ci a permis d'adopter à l'unanimité une résolution qui rappelle les incohérences et les contradictions des projets de décrets et d'arrêtés au regard de la loi et des récents avis et décisions du Conseil constitutionnel. Le texte adopté et largement diffusé précise que la profession exercera des recours pour excès de pouvoir à l'encontre des textes non conformes à la loi.

## LOI MACRON

### UN ÂPRE COMBAT

Après une année 2014 marquée par la forte mobilisation des professions du droit, l'année 2015 a été celle d'un combat parlementaire difficile dans le cadre du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Le Conseil national a rédigé plusieurs amendements qui ont été adressés aux parlementaires et présidents de commissions. Ils ont également été relayés par les greffiers auprès des parlementaires au niveau local tout au long de la procédure. Ces amendements portaient, non seulement sur les questions relatives aux tarifs, mais également sur la centralisation du RCS, sa gestion dans les départements d'Outre-mer, sur l'organisation d'un concours pour l'accès à la profession...

### 412 heures de débats parlementaires

Au total, les parlementaires ont débattu 412 heures et voté plus de 2300 amendements sur cette loi.

Le gouvernement a été contraint d'utiliser à trois reprises la procédure de l'article 49-3 de la Constitution, pour faire adopter le texte à l'issue d'après débats parlementaires. La loi a été promulguée le 6 août 2015 après un ultime recours devant le Conseil constitutionnel.





## CONSEIL CONSTITUTIONNEL

### Une décision essentielle pour la profession

A l'occasion de l'examen d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC), le Conseil constitutionnel par sa décision QPC n° 2015-459 du 26 mars 2015, a jugé conforme à la Constitution le droit de présentation des greffiers des tribunaux de commerce. Il a relevé que, s'ils participent à l'exercice du service public de la justice commerciale et ont ainsi la qualité d'officier public nommé par le garde des Sceaux, les greffiers titulaires d'un office exercent une profession libérale et n'occupent pas des « dignité, places et emplois publics » au sens de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Pour le Conseil constitutionnel le droit de présentation, soumis à l'agrément du garde des Sceaux, ministre de la justice, est donc indissociable du statut d'officier public et ministériel des greffiers des tribunaux de commerce pour l'exercice de leur profession.

Cette décision apporte une réponse claire et sans ambiguïté sur un sujet parfois contesté, alors qu'il est le gage de la sécurité juridique apportée par la profession.



## LUTTE CONTRE LA FRAUDE

### Une convention CNG/Tracfin

Une convention de partenariat entre le CNG et Tracfin (Service de Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins) a été signée le 3 avril 2015.

Ce partenariat formalise un rapprochement avec les services de Tracfin dans les domaines de l'information et de la communication (faciliter l'accès aux registres légaux, sensibiliser les greffiers au sujet du blanchiment des capitaux) mais aussi de la formation (détection des opérations financières atypiques). Cette convention doit être appréhendée comme une première étape de collaboration. D'autres points comme l'automatisation des signalements, la connexion d'Infogreffe au futur système informatique de Tracfin ou la mise en place de formations spécifiques adaptées aux greffiers pourraient être développés prochainement.

Les échanges techniques de ces derniers mois ont permis à Tracfin d'aboutir à des résultats significatifs grâce aux informations des greffiers transmises par Infogreffe. Le partenariat avec cette institution placée au cœur de l'Etat et dont l'efficacité est unanimement soulignée est une reconnaissance de la qualité et de la fiabilité des registres légaux tenus par les greffiers des tribunaux de commerce.

## FORMATION des greffiers

57 greffiers ont participé aux formations organisées par l'Ecole Nationale de la Magistrature en 2015 dans le cadre du partenariat entre le CNG et l'ENM.

Après trois années d'application de l'obligation de formation continue des greffiers des tribunaux de commerce, le bilan est très positif : ainsi, plus de 15 500 heures de formation ont été suivies par les greffiers au cours de ces trois ans.

Le nombre moyen d'heures de formation effectuées par greffier augmente progressivement depuis l'instauration de l'obligation légale. En 2014, chaque greffier a suivi en moyenne 23,09 heures de formation, soit près de 3 heures de plus qu'en 2012 (20,43 heures).

Par ailleurs, en 2015 le séminaire national de formation a réuni plus de 160 greffiers (cf. p.12).

## FORMATION des salariés des greffes

Le Conseil national, également très mobilisé dans la formation des salariés des greffes des tribunaux de commerce, propose chaque année un catalogue complet de formations à destination des collaborateurs de greffes.

Ainsi, Près de 20% des collaborateurs de greffes ont assisté à des formations en 2015. Par ailleurs, 63 salariés ont été inscrits au « cycle de formation CNG » au cours de l'année.



## ELECTIONS RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL NATIONAL

Conformément à l'article R741-10 du Code de commerce, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a renouvelé la moitié de ses membres en novembre 2015. Les membres de 11 Cours d'appels étaient appelés à voter pour désigner leurs représentants. Les 21 membres du Conseil national ont ensuite élu en leur sein le Bureau composé du Président, du Vice-Président et de cinq membres.



## SÉMINAIRE NATIONAL DE FORMATION (25 > 28 mars) des greffiers des tribunaux de commerce à Bruxelles

L'activité des greffiers des tribunaux de commerce, est aujourd'hui impactée directement et indirectement par la législation européenne.

Pour permettre à l'ensemble de la profession de mieux comprendre et appréhender le fonctionnement des institutions européennes, le Conseil national a choisi Bruxelles comme cadre du séminaire de formation 2015. Cette manifestation organisée pour la première fois à l'étranger a connu une forte fréquentation puisqu'elle a réuni 160 greffiers. Des conférences dans les locaux de la Commission européenne et des interventions de spécialistes en lien avec les missions de la profession, ont également été organisées.

## VEILLE HEBDOMADAIRE sur les questions européennes

Le Conseil national est dorénavant présent à Bruxelles par l'intermédiaire du cabinet de conseil Athénora afin d'assurer le suivi des affaires européennes. Une veille hebdomadaire est réalisée à destination des membres du Bureau et des collaborateurs du Conseil national, et une réunion est organisée chaque mois avec le cabinet Athénora pour suivre au plus près les nombreux dossiers européens qui concernent la profession tels que l'interconnexion des registres, la protection des données personnelles, E-Codex...

Le Conseil national dispose ainsi d'un tableau de bord qui lui permet de suivre l'évolution des dossiers traités par les institutions européennes qui ont un impact sur les activités des greffiers des tribunaux de commerce.

## PRIX DES MASTERS 2

Dans le cadre des partenariats de la profession avec le monde universitaire, le Conseil national organise depuis 2011 le prix des masters 2.

Ce concours, ouvert aux étudiants en fin de 3<sup>ème</sup> cycle dans une université française, a pour objectif de récompenser des mémoires soutenus sur des thèmes liés aux missions exercées par les greffiers des tribunaux de commerce. En 2015, le Prix a été décerné à l'unanimité à Nicolas Gleizes, étudiant en Master 2 Juriste d'affaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas pour son mémoire sur le thème « Fiducie et restructuration d'entreprise ».

## EXAMEN D'APTITUDE

14 candidats étaient inscrits à l'examen d'aptitude à la profession de greffier de tribunal de commerce organisé en 2015. 7 ont été admissibles à l'oral et 7 définitivement admis à l'épreuve.



## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ENM

La convention de partenariat entre l'École Nationale de la Magistrature (ENM) et le Conseil national a été signée le 26 novembre 2015 pour une période de trois ans.

Cette convention prévoit que l'ENM ouvre son catalogue de formation aux greffiers des tribunaux de commerce sur des thèmes relatifs, notamment, au fonctionnement des juridictions commerciales ou à la tenue des registres légaux.

Depuis 2012, environ une soixantaine de greffiers participent chaque année aux formations dispensées par l'École nationale de la magistrature aussi bien à Paris qu'en province. Par ailleurs, des greffiers de commerce sont sollicités pour intervenir dans des modules de formation organisés par l'ENM à l'attention des présidents des tribunaux de commerce ou des juges consulaires.



## EUROP'INFO

### pour mieux comprendre l'Europe et ses enjeux

L'Union européenne est aujourd'hui une réalité concrète. Le déplacement des centres de décision supranationaux s'impose déjà aux pouvoirs publics et aux professionnels. Les greffiers des tribunaux de commerce ne peuvent être absents des débats et doivent être en capacité de mesurer les enjeux en restant force de proposition tout en accompagnant ces mouvements structurants. Le Conseil national a donc décidé de créer une lettre d'information trimestrielle qui maintiendra la profession en liaison avec l'actualité européenne.



## LE PROGRAMME « DITES-LE NOUS UNE FOIS »

### la simplification est en marche

Dans le cadre du « choc de simplification » souhaité par le président de la République, la profession a été approchée par la mission « Dites-le nous une fois », mise en place par le Secrétariat Général de Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) pour faire partie du dispositif visant à donner aux administrations l'accès aux informations du Registre du Commerce et des Sociétés dans le cadre d'un « Marché Public Simplifié » (MPS).

Cette démarche vise à permettre aux entreprises de faire acte de candidature avec uniquement leur numéro SIRET.

La profession a mis à la disposition de ce programme, un outil technique qui permet aux administrations d'accéder librement aux informations de l'entreprise candidate (dénomination, forme juridique, adresse du siège ou de l'établissement, activité et date d'immatriculation), ainsi qu'aux informations relatives aux procédures collectives.

Ce dispositif, qui a largement été déployé depuis un an et demi, a franchi la barre des 5000 marchés publics simplifiés publiés en fin d'année 2015. La méthode a également permis en 2015 l'ouverture du dispositif d'Aide Publique Simplifiée » (APS).



## COMMISSION MIXTE PARITAIRE

En 2015, la Commission Sociale s'est réunie à treize reprises, et six accords ont été signés avec les organisations syndicales. Le nombre d'accords conclus permet de souligner la qualité du dialogue social dans un contexte de réformes politiques et économiques particulièrement difficile.

Un contrat complémentaire santé servant des prestations au-delà des seuils fixés par le dispositif légal a été mis en place en faveur des salariés.

Un autre accord important a également été signé en 2015 mettant en place une prime de treizième mois.

En 2016, les principaux sujets de discussion porteront sur la « révision » de la convention collective dans un contexte incertain sur l'avenir des branches professionnelles. La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi travaillera à l'élaboration d'un Certificat de Qualification Professionnelle.

## 7<sup>ÈME</sup> CONVENTION

### des Juristes de la Méditerranée

La profession participe, au sein de la Fondation pour le droit continental, à l'organisation de la Convention annuelle des juristes de la Méditerranée dont le but est de réunir des juristes (professionnels du droit, magistrats, universitaires, juristes d'entreprise...) de tous les pays des rives nord et sud de la Méditerranée, autour de thèmes économiques et juridiques. La 7<sup>ème</sup> édition de cette Convention s'est tenue les 22 et 23 octobre 2015 à Beyrouth sur le thème « Les relations familiales dans l'espace méditerranéen ».

## LE FICHER NATIONAL DES INTERDITS DE GÉRER EN « STAND BY »

La création d'un fichier national des interdits de gérer permettant la lutte contre la fraude est prévue par la loi du 22 mars 2012. Les décrets d'application relatifs à ce fichier ont été publiés au JO du 19 février 2015. Ils prévoient que le Conseil national gère ce fichier et centralise ainsi l'ensemble des mesures d'interdiction de gérer prononcées par les juridictions civiles, commerciales et pénales. Compte tenu du contexte politique lié à la réforme en matière tarifaire, le Conseil national a toutefois décidé de suspendre les travaux relatifs à ce projet, dans l'attente d'une clarification des modalités de financements des projets nationaux d'intérêt général portés par la profession.



DIRECTEUR DE TRACFIN

BRUNO DALLES

**Comment percevez-vous l'évolution des moyens de lutte contre le blanchiment de l'argent depuis vingt-cinq ans ?**

D'abord dédié à la seule lutte contre le blanchiment de capitaux issus principalement des trafics de drogue et de la criminalité organisée en 1990, Tracfin a vu son champ d'intervention s'élargir à la lutte contre le financement du terrorisme en 2001, à la fraude fiscale en 2009, puis sociale en 2012.

Jusqu'en 2009, l'essentiel de l'activité du Service était tournée vers l'Autorité judiciaire, depuis cette date Tracfin peut désormais communiquer des informations à différentes autorités non judiciaires (autorités de contrôle, institutionnels, organismes sociaux) devenues dès lors nos partenaires privilégiés.

La stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent a profondément évolué depuis 25 ans, par l'élargissement du champ de compétence de Tracfin notamment en matière de fraude fiscale et de lutte contre le financement du terrorisme qui justifie de s'intéresser, non seulement à l'origine

des fonds, mais à leur destination et au bénéficiaire économique réel. Le dispositif a également évolué par l'élargissement du périmètre des « professions » assujetties au dispositif LAB-FT. Sur les 5 dernières années, les déclarations de soupçons ont été multipliées par 4 (et les effectifs de Tracfin par 2). Les greffiers de commerce ne sont pas « encore » dans ce périmètre, mais peuvent transmettre des informations de soupçon, sur le fondement de l'article L. 561-27 du code monétaire et financier (4 informations transmises depuis novembre 2015).

**"Les échanges entre Tracfin et le CNGTC sont appelés à se poursuivre dans la durée"**

**En quoi les registres légaux tenus par les greffiers des tribunaux de commerce constituent-ils une source d'informations pour vos services ?**

Lorsque Tracfin reçoit une déclaration de soupçon sur des flux financiers dont la licéité n'est pas avérée, nous devons contextualiser cette information afin d'analyser et enrichir le soupçon déclaré. Pour ce faire, nos enquêteurs procèdent à des recherches documentaires, consultation directe ou indirecte de fichiers (Ficoba, fichiers de l'administration fiscale ou des douanes, données sociales, fichiers de la gendarmerie ou de la police nationale). Les informations contenues dans Infogreffe sont actualisées et fiables et permettent en quelques clics un accès à de multiples informations. Il s'agit également d'un gain de temps non négligeable et d'un accès à des informations pertinentes.

**Quels sont les objectifs et les premières réalisations de la convention de partenariat signée entre Tracfin et le Conseil national des greffiers ?**

Elle a pour objet de mettre en place des actions communes en matière de LAB-FT. Les premiers résultats obtenus ont confirmé la pertinence de cette collaboration en faisant ressortir un nombre significatif de dossiers portant principalement sur les typologies d'abus de bien social, abus de confiance, escroquerie, fraude fiscale, blanchiment de trafic de stupéfiants ou de mise en place de circuits de collecte et d'évasion vers l'étranger de fonds frauduleux. Cette collaboration a également permis d'affiner les données mobilisables et d'améliorer l'appréhension des risques pour chacun d'entre nous. Les échanges entre Tracfin et le CNGTC sont appelés à se poursuivre dans la durée afin, notamment, de définir des critères suffisamment précis qui permettront d'approfondir la participation de la profession au dispositif LAB-FT.

PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

# PIERRE-LUC VOGEL



## Comment percevez-vous le vent de réformes qui mobilise l'ensemble des professions réglementées du droit ?

Ce « vent » n'est pas nouveau. Il souffle depuis un certain nombre d'années. Pour le notariat, le premier rapport remonte aux années 60, avec le rapport Armand Rueff. Depuis, les écrits se sont succédés, les rapports également. Depuis une dizaine d'années, il y a eu le rapport de la Commission Attali, puis le rapport de la Commission Darrois et enfin cette fameuse loi Croissance, portée d'abord par Monsieur Montebourg puis ensuite par Monsieur Macron. La loi est votée, nous sommes des officiers publics ministériels, nous allons bien sûr l'appliquer mais surtout, nous redoublerons d'efforts pour proposer partout en France à nos clients le service public de la sécurité juridique au meilleur prix. Ce vent de réformes, ne le nions pas, nous inquiète. À nos yeux, il est en effet synonyme d'une volonté, non-écrite, non-dite mais au fond tellement visible, de faire pénétrer dans notre société le droit anglo-saxon, au détriment de notre droit continental. Or, nous considérons que notre droit continental est nettement plus protecteur que le droit anglo-saxon. Les deux ans de combat que nous venons de mener ne l'ont pas été à titre corporatiste, loin de là, mais bien pour défendre les intérêts de nos concitoyens, à commencer par un tarif égal pour tous car redistributif et un accès au droit partout sur tout le territoire. J'ajouterai que le notariat n'a jamais été contre une réforme. Mais nous voulions une réforme concertée et menée en bonne intelligence afin de préserver l'équilibre économique d'une profession qui emploie, je le rappelle, près de 50 000 collaborateurs.

## Concernant plus particulièrement le notariat, quelles sont vos priorités pour les dix-vingt ans à venir ?

Il y a près de 10 ans déjà, le notariat prenait le virage du numérique avec l'Acte authentique électronique. Une

décennie plus tard, les deux tiers des offices sont équipés et nous avons franchi, fin décembre 2015, la barre des deux millions d'actes signés électroniquement. Deux millions d'actes désormais numérisés et stockés avec les plus hauts standards de sécurité.

Nous avons également totalement dématérialisé nos relations avec les services de l'État notamment les services de publicité foncière avec TELEACTE permettant un gain substantiel pour l'État qui a pu réaffecter un grand nombre de fonctionnaires à d'autres tâches.

Pour nos clients, nous poursuivons dans cette voie, le développement du numérique étant en effet l'une de nos priorités pour les deux décennies à venir. Ainsi, d'ici quelques mois, les offices seront équipés d'un système de visio-conférence qui permettra à tous, notaires et clients, de véritables gains de temps. Les mutations technologiques en cours nous amènent également à proposer de nouveaux services en ligne. La réflexion est entamée maintenant depuis plusieurs mois et nous serons en mesure, d'ici la fin de l'année, de proposer une nouvelle plateforme web. Baptisée Notaviz, elle offrira aux internautes des services gratuits ainsi qu'un certain nombre d'informations sur les ventes

et les baux immobiliers, ou sur les successions, dans un premier temps. Doté d'outils de calcul, de tutoriels ou de schémas pédagogiques, ce site offrira également au client un espace sécurisé dans lequel, à l'aide d'un compte personnel et d'un mot de passe, il pourra retrouver un certain nombre de données personnelles, tels que ses dossiers en cours ou encore son compte financier personnel.

Ce sont là les premiers développements qui seront mis en place d'ici quelques mois. Ils seront suivis par d'autres dans les années à venir, car le service rendu au client, via ses nouveaux outils, fait partie de nos priorités.

***"Un combat pour l'accès au droit pour tous à un tarif égal"***

- DATAINFOGREFFE -

# LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE EST EN MARCHE

**Depuis le minitel, à chaque fois qu'une technologie nouvelle est apparue, les greffiers des tribunaux de commerce s'y sont investis pour en faire un outil au service de leurs missions. Avec Datainfogreffe, la profession se positionne aujourd'hui sur le formidable enjeu que constitue l'Open data.**

**N**otre société est aujourd'hui confrontée à une révolution qui n'a pas eu d'équivalent depuis la révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les données constituent la matière première de cette nouvelle révolution dite « numérique ». Collectées, exploitées et valorisées, les données constituent en effet un gisement de croissance potentielle gigantesque. Depuis plus de 30 ans, les greffiers des tribunaux de commerce sont les professionnels de référence en matière de dématérialisation de l'information légale. Avec Datainfogreffe, la profession franchi un nouveau cap, celui de l'Open data (données ouvertes) en mettant en ligne les informations sur les entreprises issues des actes certifiés par les greffiers dans le cadre de leur activité.

---

## UN VÉRITABLE CHALLENGE

---

L'objectif affirmé de Datainfogreffe est de mettre à disposition les données issues des actes réalisés par les greffiers afin de favoriser la création économique des entreprises innovantes et d'insuffler une nouvelle dynamique au Big Data français.

Il a fallu pour ce faire harmoniser les nombreuses informations des 134 greffes des tribunaux de commerce et créer un référentiel juridique. Car même si les actes étaient déjà accessibles de manière unitaire sur Infogreffe.fr, il a été nécessaire de développer les moyens permettant d'extraire les données de ces actes afin de les rendre intégrables à la plate-forme

d'OpenDataSoft, le partenaire technique d'Infogreffe. Véritable boîte à outils mise à disposition de tous, Datainfogreffe permet ainsi de consulter les informations des greffes, les créations ou radiations d'entreprises, les chiffres-clés des comptes annuels des entreprises sur les années de référence depuis 2012, les référentiels des formes juridiques,... Les données sont visualisables sous forme de tableur, ou encore de plan interactif, et peuvent être filtrées sur la base de leur géographie ou du secteur d'activité. Ces informations sont diffusées dans le respect des données personnelles et en garantissant la qualité juridique des données puisqu'elles sont issues des actes réalisés par les greffiers.

---

## UNE MONTÉE EN PUISSANCE RAPIDE

---

Lancé en septembre 2015, Datainfogreffe connaît une montée en puissance rapide et importante. De 6 jeux de données disponibles lors du lancement, le portail est rapidement passé à 21 jeux. Les données sont en libre accès sans restriction. Elles respectent les principes clés de l'Open Data à savoir que les données doivent être réutilisables, intelligibles et interopérables.

La démarche rencontre un succès certain puisque sur les 6 premiers mois d'activité le nombre de connexions au site s'élève à 800 000 et que par exemple le jeu de données concernant les immatriculations d'entreprises en 2015 a été téléchargé 40 000 fois.

Cette démarche impulsée par Infogreffe constitue une première en Europe, puisque dans aucun pays de





*Infogreffe* regroupe les 134 greffes de tribunaux de commerce de France et diffuse les informations concernant plus de 3 millions d'entreprises.

l'Union Européenne, les structures en charge du Registre du Commerce et des Sociétés ne mettent les données juridiques des entreprises commerciales en ligne comme c'est le cas avec Datainfogreffe.

Avec Datainfogreffe, la profession poursuit son objectif premier : mettre à disposition des utilisateurs des informations de qualité dans un environnement technologique moderne et sécurisé en élargissant une fois encore ses moyens d'action.

*Le site Infogreffe.fr*

**80 000** mises à jour quotidiennes

**30 000** abonnés

**2 millions** de visites par mois

**20 000** commandes par jour



**Bernard BAILET,**  
Président d'Infogreffe

« Pour les greffiers de tribunal de commerce, répondre aux enjeux de l'ouverture des données, implique une nouvelle mutation. Nous y sommes prêts. Depuis 5 ans, nous avons mis en œuvre tous les moyens pour harmoniser l'ensemble des données que nous administrons chaque jour dans nos greffes. Ce travail quotidien, nous permet aujourd'hui d'innover encore en favorisant la libre diffusion des données issues des fiches entreprises. Avec Datainfogreffe, nous nous affirmons comme un vecteur de croissance en permettant l'émergence de nouveaux métiers ou services qui vont utiliser ces données. »

# LES CHIFFRES CLÉS 2015

Tout au long de l'année 2015, les 134 greffes des tribunaux de commerce et leurs 2 000 collaborateurs ont traité plus de 5 millions d'actes juridiques pour le compte des entreprises.

## Les chiffres clés de 2015

**1** million de décisions de justice

**3** millions de formalités

**1** million d'inscriptions de nantissements et privilèges

## Les actes juridiques

	TOTAL	ÉVOLUTION 2015 /2014
<b>&gt; IMMATRICULATIONS AU RCS EN 2015</b>		
Personnes physiques	106 478	+ 285 %*
Sociétés commerciales	196 346	+ 1,9 %
GIE	476	- 5 %
Sociétés civiles	80 464	+ 4,8 %
<b>Total</b>	<b>383 764</b>	<b>+ 29 %</b>
<b>&gt; RADIATIONS DU RCS EN 2015</b>		
Nombre de radiation	237 419	+ 7,7 %
<b>&gt; MODIFICATIONS AU RCS EN 2015</b>		
Nombre de modification	889 623	+ 4,9 %
<b>&gt; JUGEMENTS D'OUVERTURE DE PROCÉDURES COLLECTIVES EN 2015</b>		
Jugements d'ouverture de sauvegarde	1 329	- 2 %
Jugements d'ouverture de redressement judiciaire	15 294	+ 2,8 %
Jugements d'ouverture de liquidation judiciaire	36 045	=
Jugements d'ouverture sur résolution de plan	2 923	+ 2,6 %
<b>&gt; NOMBRE TOTAL D'OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES</b>	<b>55 591</b>	<b>+ 0,8 %</b>

\* La très forte augmentation des immatriculations de personnes physiques en 2015 par rapport à 2014 s'explique par l'obligation faite aux auto-entrepreneurs de s'immatriculer au RCS, gratuitement.

## Les chiffres clés d'infogreffe

De plus en plus de formalités dématérialisées

### + de 1 million de visiteurs

uniques par mois sur le site.

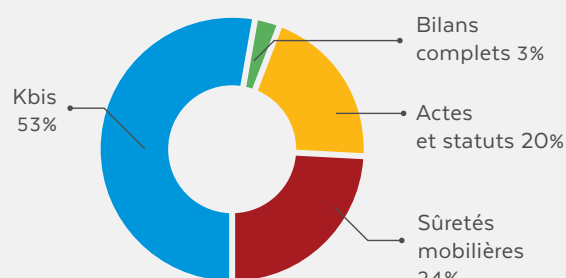
### + de 90 000 formalités

(immatriculations, modifications ou radiations) effectuées via infogreffe.fr

### + de 100 000 comptes annuels

déposés par voie électronique

### ACTES DÉLIVRÉS EN 2015 SUR INFOGREFFE



LES GREFFIERS  
DES TRIBUNAUX  
DE COMMERCE



[www.cngtc.fr](http://www.cngtc.fr)

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

<https://datainfogreffe.fr>



Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce  
29, rue Danielle Casanova - 75 001 Paris

Infogreffe - 5/7 avenue de Paris - 94 307 Vincennes Cedex

